



COMMUNE DE **HABAY**

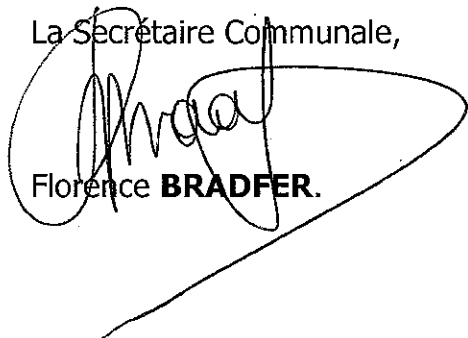
AVIS A LA POPULATION

En vue d'une éventuelle reconnaissance comme calamité publique, Monsieur le Gouverneur nous demande, dans son fax du 04/03/2010, de lui faire savoir si la tempête du 28 février dernier a occasionné des dégâts sur le territoire de la Commune de HABAY.

Ainsi, la population est invitée à déclarer tout sinistre auprès du service Patrimoine à la Mairie pour le JEUDI 11 MARS 2010 à 12 Hrs au plus tard.

PAR LE COLLEGE :

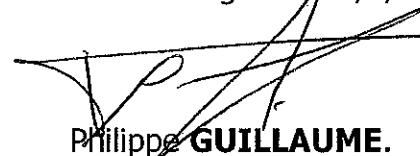
La Secrétaire Communale,



Florence **BRADFER**.



Le Bourgmestre f, f,



Philippe **GUILLAUME**.